

Commission des représentants régionaux

**Compte-rendu de la réunion du samedi 10 janvier 2015 à 12h45
à la SPP (salle A)**

Approuvé le 14 mars 2015

Liste des participants à cette réunion :

PRESIDENT SPP : Bernard CHERVET

DÉLÉGUÉE DU CA, ATTACHÉE DU BUREAU : Marie-Claire CAMUS-DELAGE

GROUPE AQUITAIN : Pas de représentant

GROUPE BOURGOGNE-CHAMPAGNE- FRANCHE-COMTÉ : Jean-Paul MARNIER

GROUPE BRETAGNE-PAYS DE LOIRE : Pas de représentant

GROUPE LYONNAIS - RHÔNE-ALPES : Françoise BRETTE, Claire IBBA,
Martine PICHON-DAMESIN

GROUPE MÉDITERRANÉEN : Solange BONNISSEAU, Antoine HIBON

GROUPE NORD : Pas de représentant

GROUPE NORMAND : Didier PENVERNE

GROUPE TOULOUSAIN : Jacques BOULANGER

En préalable

Martine Pichon-Damesin transmet les excuses de Bernard Bensidoun qui ne peut être présent. Et accueille Antoine Hibon du groupe méditerranéen.

Elle remercie Marie-Claire Camus-Delage et Jacques Boulanger qui ont accepté d'être les secrétaires de la réunion.

Bernard Chervet rappelle le message qu'il a fait paraître sur le site de la SPP à la suite des attentats de ce début janvier. Ce message mis en ligne, lors de la journée du deuil national, sera modifié dès ce week-end par la phrase suivante : « *Aux victimes de l'attentat contre la liberté d'expression et de la prise d'otage antisémite, ayant eu lieu à Paris les 7, 8 et 9 janvier 2015* ».

1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 22/11/2014

Deux interventions :

- L'une demande de mentionner la poursuite de la discussion sur les bibliothèques et la proposition du groupe méditerranéen de dons de livres entre bibliothèques.
- L'autre propose une reformulation de la première phrase du compte-rendu du 22 novembre 2014 et d'ajouter le titre officiel de Cécile Marcoux, conservatrice de la BSF.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité avec ces modifications.

2/ Etat des lieux des groupes régionaux

Quelques questions sont abordées.

Le chiffrage :

Plusieurs écarts sont constatés entre les données transmises par le secrétariat de la SPP et celles des groupes.

Françoise Brette pour le GLPRA reprend les chiffres du tableau, et notamment ceux transmis par les deux groupes du CEPS et de l'AGPsy qui ne correspondent pas avec le décompte.

A noter que les chiffres qui figurent sur ces tableaux sont censés refléter la situation au 8 janvier 2015 ;

Les reprises de ce tableau seront à transmettre à Marie-Agnès Lange-Krouri. Il s'agit de comprendre les décalages.

Des pistes de réflexion : les « autres » et les « multi » inscriptions.

Il apparaît que la catégorie "autres" n'a pas la même définition pour tous. Une discussion s'engage pour éclaircir ce point et trouver un accord, préalable indispensable pour ce décompte.

Différentes appellations existent regroupées sous cette catégorie « autre »: invités, auditeurs, correspondants... Cette dernière dénomination concerne les membres de la SPP partant à l'étranger et souhaitant conserver un lien avec la SPP tout en appartenant à une société de l'API du pays où ils exercent. Leur acceptation se fait sur proposition du Président et validation du CA.

Est aussi souligné l'inscription de quelques membres dans plus d'un groupe régional.

Bernard Chervet rappelle qu'il n'y a que deux catégories de membres : adhérents ou titulaires. Eux seuls ont droit de vote, sont éligibles et paient une cotisation.

Les « honoraires » sont à décompter comme psychanalystes honoraires adhérents ou titulaires.

(Cf. pour tous ces rappels le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2014).

La CRR doit poursuivre ce travail pour préciser ces différentes définitions des "autres" et les questions que posent l'inscription dans plusieurs groupes : membres ? invités ? cotisation ou contribution ? Les groupes régionaux sont invités à reprendre leurs règlements intérieurs ou leurs statuts en vue d'une harmonisation et d'éviter des montages trop complexes.

La gestion qui semble la plus simple, et conforme aux directives du Conseil d'état, est de s'en tenir à la logique comptable des réversions en ce qui concerne les "*membres*" et de définir autrement les autres catégories sans l'appellation "*membre*".

Théoriquement c'est l'adresse du lieu d'exercice qui permet l'appartenance à un groupe régional ainsi que la réversion de la cotisation SPP >> Groupes régionaux.

Bernard Chervet souligne le problème légal et politique que peut poser une appartenance à plusieurs groupes : en tant que membre d'un groupe, on est non seulement votant, mais encore éligible dans ce groupe.

Il apparaît que ce problème n'est pas réglé par les statuts de l'association et qu'il est utile que la CRR s'en empare afin de proposer des règles communes à tous les groupes. Un membre peut appartenir à plusieurs groupes, la réversion se fera alors dans son groupe d'exercice ; mais il paraît délicat qu'il puisse voter et être éligible dans plusieurs groupes (problème des cumuls).

Pour les AeF, Bernard Chervet rappelle qu'ils ne dépendent pas des groupes régionaux mais des instituts de la SPP et que la question de leur inclusion ou pas dans les effectifs relève de la compétence du président de la commission d'enseignement. Il annonce que la liste des AeF est sur le site de la SPP (Rubrique : Instituts), mais qu'elle va paraître dans les jours qui viennent sur le site sous la dénomination "*praticiens inscrits à l'institut*", avec les coordonnées des AeF.

Il est souligné que c'est aussi dans la perspective de promouvoir les AeF que certaines régions ont construit leur propre site. Mais que la séparation des deux listes, membres et AeF est fondamentale.

Sur le site national il n'existerait pas, dans les pages régionales, de liste des membres par région.

Bernard Chervet pense que cette opération technique a été prévue, et n'a peut-être pas été

réalisée pour tous les groupes. Il conviendra de vérifier et de corriger si besoin. Si ce point fait l'objet d'un litige, il conviendra de faire un vote sur ce point lors de la prochaine CRR.

Vérification faite après la réunion par Bernard Chervet et les secrétaires de la SPP : sur le site à SPP >> Régions >> membres : la liste des membres qui apparaît sous chaque groupe régional est bien celle des membres du groupe pour lesquels la SPP applique la réversion de la cotisation ; cette liste est synchronisée avec la base de données (BDD) de la SPP.

Par contre, la rubrique générale Membres (La SPP > Membres) donne la liste par département, ville et code postal, indépendamment de l'appartenance ou non à un groupe régional. Ainsi est-il possible de connaître l'ensemble des praticiens exerçant dans une ville.

3/ Facilitation des activités scientifiques entre SPP et groupes régionaux et intergroupes.

Jean-Paul Marnier, président du Groupe Bourgogne-Champagne-Franche Comté, demande que soit débattu à nouveau du problème des interventions en province, de membres éminents de notre Société, pour un colloque organisé localement par des personnes externes à la SPP, sans que ceux-ci ne prennent la précaution de s'informer auprès du groupe régional de la SPP des relations entretenues par le groupe avec les organisateurs de ce colloque.

Il relate un événement fâcheux: un congrès de l'association *Corps/Psyché* s'est tenu à Dijon les 14 et 15 novembre 2014 avec la participation de plusieurs membres renommés de la SPP qui sont donc intervenus sans aucun dialogue préalable à l'événement, avec les membres du groupe régional. Il souligne le fait que cela favorise cette association et entraîne une certaine confusion dans les esprits des jeunes collègues à propos du cursus et de la formation.

Bernard Chervet fait référence au précédent toulousain et ajoute que la SPP n'a pas voulu établir de règles quant à cette pratique. En droit, un membre est libre de répondre aux invitations qui lui sont adressées.

Mais en fait, il y a une règle tacite qui relève de la déontologie confraternelle interne à la SPP : les collègues qui répondent à de telles invitations régionales hors SPP devraient évidemment au préalable en informer les responsables des groupes régionaux. Pour information, l'API a même interpellé le président de la SPP sur cette question pour des interventions de membres de la SPP dans des groupes non API à l'étranger. Cette règle est tacite, relève donc de la morale et non du droit ; n'en devrait pas moins être effective. La SPP a émis des recommandations de bonne pratique sur ce point aux membres.

À noter, ajoute B. Chervet, que ce problème des rivalités entre associations se pose aussi à Paris. Il conclut sur cette question en rappelant que les responsables régionaux peuvent aussi investir ces colloques "parallèles" et y faire la promotion de leurs propres activités, tout en précisant bien les cadres, ou organiser eux-mêmes un colloque différenciateur sur leur région.

4/ Présence des membres de la SPP dans les institutions

Compte tenu de l'horaire, ce point est reporté à la prochaine rencontre.

5/ Le changement de mandature de la CRR

Le mandat de la présidente de la CRR et du secrétaire se finit au moment du renouvellement du CA de la SPP, ce qui aura lieu fin mai 2015. Après cette date, la CRR doit se réunir pour élire un nouveau président ou une nouvelle présidente.

Martine Pichon-Damesin rappelle que la CRR avait demandé que l'élection puisse se faire par correspondance, ce qui a été le cas pour la présidente précédente Pascale Navarri, et pour les deux dernières élections. Ceci a été inscrit dans le règlement intérieur de la SPP afin de permettre cette modalité.

Cependant, une élection lors d'une première réunion plus précoce serait tout à fait envisageable. Cette réunion s'organiserait alors sous l'égide du nouveau président de la SPP et de son Bureau. Elle pourrait se tenir en juillet 2015, ou au plus tard début septembre. Il est proposé de reprendre ce point en mars.

6/ Questions diverses

Françoise Brette demande la date de la réunion des AeF au décours des Rencontres SPP des 14 et 15 mars 2015 à Paris. Cette réunion se tenait traditionnellement pendant le séminaire de formation permanente de fin janvier.

Sera proposé soit le samedi matin ou le samedi en fin d'après midi.

Prochaine réunion de la CRR

La date est fixée le samedi 14 mars 2014 à 11h15, lors des Rencontres SPP.

La séance est levée à 14h30.

Marie-Claire Camus-Delage et Jacques Boulanger
Secrétaires

Martine Pichon-Damesin
Présidente